



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org



## Handicap

### Marie-Sophie Desaulle : retraite active

Marie-Sophie Desaulle, ancienne présidente de l'Association des paralysés de France (2000-2007), actuelle présidente de l'Association de Villepinte (qui réunit douze établissements et services dans le champ sanitaire, médico-social et social), ancienne directrice de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (2009-2014) – qui vient tout juste de prendre sa retraite – s'est récemment vu confier une mission par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes, et Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion...

Elle doit en effet « *engager les travaux et les démarches nécessaires pour que nos concitoyens en situation de handicap et leurs proches puissent, quelle que soit la complexité ou la gravité de leur situation, bénéficier d'une réponse globale, adaptée et accompagnée dans le temps* ». Concrètement, il s'agit de travailler à la mise en œuvre du rapport Piveteau, *Zéro sans solution*, qui contient plus de 130 propositions afin d'offrir aux personnes handicapées et à leurs proches « *un parcours de vie sans rupture* ».

Source : *Actualités sociales hebdomadaires* du 7 novembre 2014.

« Zéro sans solution » :  
Le devoir collectif de  
permettre un parcours de  
vie sans rupture,  
pour les personnes en situation de handicap  
et pour leurs proches.

Date d'émission : 10 juin 2014  
Titre : Zéro sans solution  
Auteur : CÉAS  
Rédacteur : CÉAS  
Diffuseur : CÉAS  
Version : 1.0

Tous droits réservés © CÉAS 2014

### Établissements recevant du public (ERP) : accessibilité programmée et... dérogations

Tout établissement qui reçoit du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmé (« Ad'Ap »), à déposer avant le 27 septembre 2015. Une amende administrative peut sanctionner le non-respect de cette mesure. C'est le préfet qui valide l'Ad'Ap. Celui-ci précise l'échéancier pour la réalisation des travaux. Et en cas de non-respect de l'Ad'Ap, des sanctions financières sont prévues.

Cependant, le décret n° 2014-1326 reprend et précise les quatre possibilités de dérogation :

- 1) **Impossibilité technique** résultant de l'environnement du bâtiment, notamment des caractéristiques du terrain, de la présence de constructions existantes ou de contraintes liées au classement de la zone de construction.
- 2) **Contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural** : cela peut concerner un ERP classé au titre des monuments historiques ; un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ; ou encore un ERP situé aux abords et dans le champ de visibilité d'un monument historique classé ou inscrit, ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine...
- 3) **Disproportion manifeste entre les travaux à réaliser et les possibilités financières du propriétaire** : ce sera le cas, notamment, lorsque le coût ou la nature des travaux d'accessibilité sont tels qu'ils s'avèrent impossibles à financer, ou qu'ils ont un impact négatif critique sur la viabilité économique de l'ERP (seuils à fixer par arrêté).
- 4) **Travaux dans les parties communes de copropriétés où sont installés des professionnels libéraux** : dérogation automatique si l'assemblée générale des copropriétaires s'oppose aux travaux.



La demande de dérogation est à transmettre au préfet (trois exemplaires). Elle précise les règles auxquelles l'ERP souhaite déroger, les justifications, éventuellement les mesures de substitution (si l'ERP remplit une mission de service public).

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :  
Claude Guioillier,  
Nathalie Houdayer.



## Politique

### Les conseils départementaux n'ont plus de « fin »...

Le Premier ministre, Manuel Valls, avait annoncé la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2020, mais le 6 novembre, à Pau, devant l'Assemblée des départements de France (ADF), c'était un discours difficile à tenir !

Il n'est même plus question de son propre scénario qui consistait à conserver la collectivité départementale là où les intercommunalités sont insuffisamment fortes.

Dorénavant, le Premier ministre déclare : « *Nous avons besoin de cet échelon intermédiaire, qui peut évoluer bien sûr, que sont les Conseils généraux, qui ont des compétences de proximité, de solidarité tout à fait essentielles* »... Certes, d'ici 2010-2011, « *ces compétences seront confortées, clarifiées, parce qu'on a besoin de cette solidarité, de cette proximité, de cette efficacité* »... A priori, ce n'est qu'après 2020, quand les régions se seront approprié leurs nouvelles compétences et quand les intercommunalités auront encore plus structuré les territoires, que le cadre départemental pourra évoluer... Sauf nouvelles orientations d'ici là !

**Prochaines élections départementales** : les dimanches 22 et 29 mars 2015.



## Formation

### Les stages de travail social en crise

Depuis la loi du 22 juillet 2013 qui a étendu la gratification aux établissements relevant du secteur hospitalier et des collectivités territoriales, la pénurie de stages a augmenté. La récente loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages, bien que n'ayant pas encore de décret d'application, a aggravé la situation : certaines écoles sont confrontées à des blocages sérieux (jusqu'à 50 % des étudiants sans stage).

Les crédits dégagés par l'État (par redéploiement de crédits existants) pour soutenir la gratification sont largement insuffisants, mais toutefois sous-consommés car les établissements sont mal informés ou peu enclins à gérer des dossiers de financements incertains. Beaucoup d'établissements choisissent la simplicité en refusant tout stage.

Le réalisme risque de prendre le dessus et d'amener le ministère à régler de nouveaux dispositifs de professionnalisation qui se substitueront pour partie aux stages d'immersion traditionnels en institution : des enquêtes, des visites d'établissement, des rencontres/échanges avec des professionnels, des documents filmés... autant de palliatifs qui pourraient faire évoluer les formations sociales vers un ersatz d'alternance et mettre à mal la spécificité revendiquée par les professionnels et les formateurs du secteur social.

Source : CEAS Formation Languedoc-Roussillon, C'est à savoir d'octobre 2014.



## À vos agendas

### Le mardi 9 décembre, à Laval Les conditions du soin pour le sujet addict

Le **mardi 9 décembre**, de 20 h 30 à 22 h 30, à la Résidence François-Peslier (rue Émile-Sinoir), à Laval, le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (RIAM) et le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa 53) organisent une conférence-débat sur : « **Travailler à plusieurs : les conditions du soin pour le sujet addict** », animée par Dominique Carpentier, psychanalyste à Laval et Rennes.

Interventions de Françoise Lemaigen, médecin généraliste à Jublains, et Nadine Page, sociologue, psychanalyste à Bruxelles, membre de l'École de la cause freudienne.

Accès libre, mais inscription obligatoire ([ici](#)) avant le mercredi 3 décembre.

Renseignements : Csapa, mél. [k.forest@sih53.fr](mailto:k.forest@sih53.fr).



### Jusqu'au 31 janvier, à Mayenne Exposition À flanc de colline

Dans son espace Vigilance, jusqu'au 31 janvier 2015, pendant les horaires d'ouverture, le Mémorial accueille une exposition intitulée : *À flanc de colline – Struthof, un camp nazi sur le sol français*. Elle regroupe des photographies que Christophe Frénelle ([www.christophefrenelle.fr](http://www.christophefrenelle.fr)) a prises en 2008. Les clichés proposent « *une vision du camp inédite et suggérée, laissant libre court aux interprétations et aux réflexions* »... Des dossiers accompagneront cette exposition pour présenter le camp, son rôle aujourd'hui et les Mayennais envoyés au Struthof.

Entrée : tarifs pour le Mémorial ([ici](#)).



674

C'est le nombre de sessions ouvertes sur le site Internet du CÉAS de la Mayenne au mois de novembre 2014 par 478 utilisateurs (1 843 pages visitées, environ 2,7 pages vues par session).

« *Même les forces de l'ordre ne savent plus à quels chiffres se vouer : quand les gendarmes mesurent l'efficacité de leur action au fait que la part des tests d'alcoolémie positifs diminue – parce que dissuader leur semble plus efficace que verbaliser –, les policiers adoptent le raisonnement inverse... parce que verbaliser, c'est dissuader !* »

Gilles Bastin, « Big Data vous regarde ! », *Le Monde* du 18 avril 2014.